



34ème Session 8 mars – 12 mars 2021

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS



Président : Régine PRATO - Vice-président : Louis SARRAZIN

MEMBRES ÉLUS

M. BERTE Jean-François
M. BOULET Guy
Mme LAVERGNE Cécile
M. LEPERLIER Henri
Mme MARTIN Catya
Mme MAZLOUM Régine
M. OUEDRAOGO Ousmane
M. SENAC Gerard
Mme SCHOEPPNER Martine

SOMMAIRE

Introduction

Rapport 1- Vaccination

Rapport 2- Îlotiers

Rapport 3- Groupe d'étude sur les Français de l'étranger au Sénat

Rapport 4- Numérique

Rapport 5- Réserve Citoyenne

Introduction : Régine Prato

Présidente de la commission

Monsieur le président, les vice-présidents, les parlementaires des Français de l'étranger, chers collègues conseillers des Français de l'étranger

Pour la dernière session de notre mandature, la commission sécurité s'est emparée de sujets qui nous concernent toutes et tous et d'autre part, a finalisé des demandes qui nous tenaient à cœur.

Nous vous présentons donc notre rapport sur :

- la vaccination après avoir auditionné M. Axel Cruau de la Task force Covid du Quai d'Orsay - rapporteur Mme Catya Martin – Hong Kong
- le numérique avec cette dématérialisation à outrance - rapporteur Mme Martine Schoeppner, Allemagne
- le nouveau groupe d'étude au Sénat pour mieux travailler ensemble – M. Jean-François Berte - Espagne
- les réseaux d'îlotiers en Europe peuvent être étudiés avec le CDCS si les élus apportent les arguments nécessaires (risques terroristes/sismiques/manque de communication/besoin de proximité après la dématérialisation de plus en plus handicapante). Pour les élus concernés, merci de nous faire parvenir vos arguments avant la fin mai 2021) - rapporteur M. Louis Sarrazin
- les élus qui veulent s'engager dans une réserve citoyenne sont les bienvenus à la commission sécurité de l'AFE. Nous vous remercions d'avoir répondu à notre questionnaire et nous vous donneront les indications à suivre courant mars 2021. Rapporteur Régine Prato - Égypte

Nous regrettons d'avoir eu à relancer des intervenants importants qui n'ont jamais donné suite. Dommage.

Nous remercions la DFAE et le secrétariat général pour l'organisation inique de cette session, nos parlementaires et nos collègues conseillers de français de l'étranger.

Prenez soin de vous.

Rapport 1- Vaccination

Rapporteur : Catya MARTIN

Audition de Monsieur Axel Cruau

Responsable de la Task Force Covid-2019 au ministère des Affaires européennes et étrangères

Axel Cruau nous fait un état de la situation de la pandémie, en France et dans le monde. La France voit une augmentation du nombre de cas, augmentation que le responsable de la Task Force Covid-19 constate ailleurs dans le monde en raison des différents *variants*. Le dernier en date, celui de New York semble inquiéter plus car il pourrait être plus mortel. L'inquiétude est de voir le nombre de cas par jour en France arriver au niveau des 50 000, exerçant un risque de pression supplémentaire sur les hôpitaux qui aujourd'hui sont déjà à 70% de leur capacités totales. Cette situation amène le territoire à devoir, dans certains territoires, fermer les centres commerciaux et accélérer la vaccination. Les régions les plus touchées sont : Mayotte/Réunion/PACA/région Pas-de-Calais.

Au niveau mondial, plus de 270 millions de doses ont été injectées, les plus avancés sur la vaccination aujourd'hui, sont les États-Unis avec 80 millions, puis la Chine et le Royaume-Uni, l'Inde, arrivent ensuite la Turquie et le Brésil. L'Union européenne de son côté en est à plus de 35 millions dont la France avec 4,5 millions. 30 millions de doses devraient arriver ce mois-ci pour le Ghana, le Nigéria et la RDC.

Le monde entier a commencé la vaccination.

Concernant les Français établis hors de France. Une analyse globale par pays a été lancée en liaison avec les postes diplomatiques. Il a été demandé aux postes de travailler en collaboration avec les élus consulaires sur cette question. Un retour sera fait au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères d'ici une quinzaine de jours permettant d'avoir une vision complète de ce qu'il est possible de faire. *Les membres de la commission signalent, à ce jour, l'absence d'information des postes auprès des élus sur le travail d'analyse en cours.*

Suite au travail de recensement, les pays ont été classifiés en 3 catégories :

Catégorie 1 : Les Français ayant accès à la vaccination localement. 97 pays = 1.184.065 des adultes inscrits soit 84% ont été identifiés. Cela représente 49,74% des pays soit 83,83% des français inscrits au registre.

Catégorie 2 : Impossibilité pour eux d'être vaccinés pour plusieurs raisons, une solution alternative doit donc être trouvée. 41 pays identifiés, cela représente 21,03% des pays et 50.367 français de l'étranger soit 3,57% de la communauté des français inscrits au registre mondial.

Catégorie 3 : Absence d'information quant aux solutions proposées par le pays de résidence. 57 pays soit 29,23% des pays et 177.981 français adultes inscrits soit 12,6% des FDE.

Concernant Madagascar et la Tanzanie où les autorités ont décidé de ne pas vacciner, des négociations sont en cours avec les postes diplomatiques.

Les membres de la commission ont réagi quant à l'impossibilité pour les Français établis en dehors de l'union européenne de rentrer en France sauf motifs impérieux. La vaccination rentrera-t-elle dans les motifs impérieux ?

Axel Cruau a indiqué que les autorités françaises travaillent à l'élargissement de ces motifs en y intégrant des raisons personnelles et familiales. La vaccination pourrait donc être là un motif pour pouvoir accéder au territoire national.

Pour les Français de l'étranger n'ayant pas de *Carte vitale*, le ministère de la Santé a accepté la mise en place d'un numéro spécial pour accéder à la vaccination en France. Il suffira de le demander. Afin de faciliter cet accès, le ministère de la Santé va répertorier les centres de vaccination qui seraient les plus sollicités par les Français de l'étranger. Un document sera édité afin d'expliquer la procédure à suivre en respectant les ordres de priorités des vaccinés.

L'objectif reste clair, construire une solution sanitaire complète impliquant le consentement, un suivi, la mise en place d'une forme de responsabilité juridique et les conseils de médecins.

Restera ensuite à voir les différentes négociations à faire avec les pays pour des autorisations réciproques concernant le « pass vaccinal ». Une attention particulière devra être faite pour que tous les vaccins soient inscrits sur ce *pass vaccinal* même ceux non validés par l'Europe, notamment ceux produits sous licence mais peut-être pas faits de la même manière donc sans autorisation scientifique (autorisation de reconnaissance française et européenne).

Les enfants ne sont pas concernés par ce « pass ».

Concernant les différents vaccins, Johnson & Johnson va être validé le 11 mars. Astra Zeneca fabriqué en Inde et BioNTech/Fosum, validés très prochainement par les autorités de santé françaises.

La question a été posée concernant les personnes ayant déjà contracté le virus et pouvant donc avoir une immunité. Faudra-t-il le mentionner sur ce *pass* ? Pas de réponse à cette question.

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
34ème session - 8 mars- 12 mars 2021

COMMISSION SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

RÉSOLUTION 1

COMMISSION SECURITÉ ET PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.1/03.21

Objet : Travail des postes diplomatiques en collaboration avec les élus des Français de l'étranger pour la vaccination.

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

Considérant La demande faite par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à l'ensemble des postes diplomatiques de travailler en collaboration avec les conseillers des Français de l'étranger sur l'analyse globale faite par pays sur la question de la vaccination.

Considérant qu'un grand nombre d'élus ont indiqué ne pas avoir été consulté par leur poste sur cette question.

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

DEMANDE au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de s'assurer auprès de la DFAE, de la bonne application de cette demande au sein des postes.

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité		
Nombre de voix « pour »		44
Nombre de voix « contre »		3
Nombre d'abstentions		9

Rapport 2- Îlotiers

Rapporteur : Louis Sarrazzin

Audition de M. Eric Chevallier

Directeur du Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

M Chevallier a commencé par un point sur la situation résultant de la pandémie et sur ce qui avait été fait par le centre.

Entre mars et fin juin 2020, un programme a été mis en place pour le rapatriement de Français de passage et un certain nombre de personnels.

Le bilan fait état de 370 000 personnes rapatriées dont 240 000 avec l'aide des postes et ambassades. Le centre de crise a fonctionné non-stop pendant plus de 104 jours avec 450 agents

Un second point évoqué dans ce cadre sont les programmes de soutien pour les résidents avec le programme de soutien social, aides COVID (DFAE), le programme de soutien éducatif et le programme de soutien sanitaire piloté par le centre de crise.

Dans le cadre de ce dernier programme, 92 pays ont été couverts avec diverses mesures :

Envoi de matériel, téléconsultation et suivi, fourniture d'oxygène et appareils nécessaires, aide médicale, kits diagnostique, équipements de protection...

Il y a eu un travail commun avec assureurs et *assistants* - quand il n'y avait aucune prise en charge, le centre a procédé à des évacuations sanitaires dans les cas de Covid grave.

62 rapatriements ou transferts ont été effectués. Ce système est toujours activé puisqu'aujourd'hui il y a eu 2 cas de rapatriements du Gabon.

Les participants ont ensuite fait quelques remarques sur la situation dans leur zone.

Sur les îlotiers en Europe

Il y en a déjà dans certains pays (Slovénie, Croatie, Slovaquie...) avec réunions de sécurité et communications avec les consulats et l'Ambassade en cas de crise.

Il n'en est pas de même dans certains pays européens qui ont déjà subi des catastrophes climatiques ou terroristes et le manque de communication est d'autant plus flagrant que la communauté est importante à tel point que certains élus, consuls ou associations ont créé des groupes Whatsapp (limités à 256 personnes).

Le directeur du Centre de crise a conclu que la réalisation de réseaux d'îlotiers en Europe ne peut pas être systématique et globale mais il s'engage à étudier les arguments donnés par les élus, pays par pays.

D'autre part, il existe dans certains pays des documents très bien faits sur la conduite à tenir dans diverses situations de crise (incendie, catastrophes naturelles) ou encore la protection de base à avoir (sécurisation de ses propres documents, sac secours, réserves alimentaires, trousse de secours..., ainsi que les premiers gestes à avoir, les numéros à appeler).

Ceci semble acquis pour tous mais ce n'est souvent pas le cas. Une telle brochure pourrait être faite et mise en ligne.

Des formations sur ces mêmes thèmes pourraient également être proposées au moins aux élus à l'instar de la formation maintenant disparue qui avait été proposée sur *Service public* :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13593?xtor=EPR-141>
formation en ligne pour faire face à la menace terroriste.

Rapport 3

Groupe d'étude sur les Français de l'étranger au Sénat

Rapporteur : Jean Francois Berte

Audition de Mme la sénatrice Jacky Deromedi et M. le sénateur Jean-Yves Leconte

Groupe d'études sénatorial sur le statut, le rôle et la place des Français établis hors de France

Dans le cadre des groupes d'études que le Sénat permet de constituer sous la protection des commissions permanentes, il a été créé le 10 décembre 2020, et pour la première fois, un groupe spécialement dédié aux Français de l'étranger et rattaché à la Commission des lois du Sénat.

Il est composé de 48 membres issus de toutes les commissions permanentes et représentatif de la plupart des sensibilités politiques de la Chambre haute. Les 12 sénateurs représentant les Français de l'étranger en sont bien sûr tous membres. Le sénateur Jean-Yves Leconte souligne l'importance de cette pluralité qui permettra de donner une bien meilleure visibilité des Français de l'étranger à l'intérieur de chaque groupe politique.

Ce groupe est présidé par Madame la sénatrice Jacky Deromedi et elle est entourée par 7 vice-présidents dont 6 sont des sénateurs représentant les Français de l'étranger.

Le groupe est assisté par 9 secrétaires issus de 4 des groupes politiques représentés au Sénat et dont une seule est sénatrice des Français de l'étranger.

Tous les groupes d'études sont rattachés à l'une des 6 commissions permanentes du Sénat et, seul le groupe consacré aux questions du Numérique est commun aux 6 commissions.

Ce groupe, comme les 21 autres qui existent actuellement, est créé pour une durée de 3 ans correspondant au renouvellement triennal de l'Institution.

Comme les autres, il sera dissous de plein droit à chaque renouvellement du Sénat et reconstitué après avis du Président de la commission des Lois à laquelle il est rattaché.

Comment fonctionnera ce groupe ?

Cette question fait encore l'objet de discussions pour déterminer quel est l'échelon idéal de connexion avec le terrain, probablement l'AFE selon le sénateur Leconte, et comment choisir les thématiques à traiter en priorité.

Quel est l'objectif de ce groupe ?

La mission centrale de ce groupe d'études est d'assurer une veille juridique et technique sur toutes les questions et toutes les thématiques, de plus en plus nombreuses et complexes, qui concernent les quasi 3 millions de Français et Françaises établis hors de France.

Dans un tout récent communiqué, sa Présidente, madame la sénatrice Jacky Deromedi, a annoncé comme premiers objectifs inscrits sur sa feuille de route, la réalisation d'un état des lieux et une audition du secrétaire d'État en charge des Français de l'étranger, Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne.

Par ailleurs des contacts sont ou vont être pris très prochainement avec l'AEFE, l'ANEFE, le CDSC, la DINR, la CNAV, la CFE et France Horizons pour un point de situation avec chacun de ces organismes.

Finalement, le sénateur Leconte, indique que le moment est sans doute opportun pour intégrer dans toutes ces réflexions, la dimension européenne, car, pour rappel qu'en tant que citoyen

de l'Union européenne, vous pouvez attendre d'une ambassade ou d'un consulat d'un autre pays de l'Union européenne, entre autres dispositions :

- qu'ils vous délivrent un laissez-passer informant – si vous le souhaitez – vos parents et proches ainsi que les autorités nationales,
- vous rendent visite dans la mesure du possible et vous aident à vous procurer les informations nécessaires en vue d'obtenir des conseils juridiques et une assistance médicale appropriée ;
- demandent à vos autorités nationales de prendre les mesures nécessaires pour procéder à votre évacuation ou rapatriement.

Pour un accès aux documents de l'Union européenne : [La protection consulaire européenne](#)

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

34ème session - 8 mars- 12 mars 2021

COMMISSION SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

RÉSOLUTION N°2

Résolution : SEC/R.2/03.21

Objet : Groupe d'études sénatorial sur le statut, le rôle et la place des Français établis hors de France.

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

Considérant la création au Sénat du groupe d'études sur le statut, le rôle et la place des Français établis hors de France,

Considérant la nécessité d'informer plus largement les sénateurs de l'hexagone et de l'outre-mer sur les réalités des Français résidant hors du territoire national,

Considérant la nécessité d'apporter des solutions aux problèmes des Français établis hors de France, en matière de sécurité physique, sanitaire, sociale, fiscale et économique,

Demande :

Que les élus représentant les Français établis hors de France:

- **soient le plus largement possible associés aux travaux du groupe sénatorial**
- **soient informés en temps utile du programme des auditions menées par les sénateurs afin d'y apporter leurs éventuelles contributions**
- **soient habilités à saisir le groupe par une procédure ad hoc sur toute question grave et urgente affectant la communauté française à l'étranger, voire un seul de ses membres,**

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité		
Nombre de voix « pour »		34
Nombre de voix « contre »		15
Nombre d'abstentions		4

Rapport 4- Numérique

Rapporteur : Martine Schoeppner



Le Numérique et les Français de l'étranger, avantages et risques

Suite au rapport précédent sur la cyber-malveillance, la commission a décidé de brosser un tableau de l'utilisation du numérique pour et par les Français de l'étranger, tous les secteurs de la vie quotidienne étant concernés : administration, économie, fiscalité, enseignement, santé, retraite.... Sans entrer dans les détails des fonctionnalités propres à chaque secteur mais en se limitant aux aspects généraux et communs.

Si c'est l'avenir, le numérique n'est pourtant aujourd'hui pas toujours un gain de temps, aussi sécurisé qu'on veut bien le dire et surtout quid de tous ceux qui restent sur le bord du chemin, victimes d'un illectronisme plus ou moins important et qui se retrouvent dans une situation précaire, d'insécurité de plus en plus grande de par leur absence de maîtrise de ces outils et donc par voie de conséquence de manque d'informations.

La sécurité des données est également vitale pour certains de nos concitoyens, en particulier établis dans des pays dits « à risques » voire d'autres, du fait de leur double nationalité.

Insécurité liée aux données

Partout, chacun laisse des renseignements personnels, sur sa situation familiale, financière, sa santé etc... elles sont, dans un souci de simplification, échangées entre les administrations par exemple. Mais cette connexion qui simplifie certes les démarches peut, en cas d'intrusion dans le système, mettre en péril l'ensemble des fichiers.

Plus souvent, c'est la question liée aux données transmises par les réseaux sociaux qui inquiètent. Les exemples sont de piratage de compte, de mails malveillants ou encore volés, arnaques en tout genre sont nombreux. La commission a évoqué ce sujet dans son précédent rapport.

Difficultés de connexion

- la couverture n'est pas la même partout et crée une inégalité d'accès aux différents services, privant certaines personnes de leurs droits car aucun autre accès n'est prévu. Lorsqu'on est isolé à l'étranger, cela peut devenir très grave.

- les nombreux mots de passe. On sait que nombreuses sont les personnes qui utilisent les mêmes mots de passe. Cela peut représenter un danger et faciliter l'accès à leurs comptes à des personnes malveillantes.

Les différentes administrations ont mis en place un service de connexion central avec France Connect. Pour cela, il faut avoir un compte, soit à l'assurance retraite ou aux services des impôts ... Toutefois, la majorité de nos concitoyens à l'étranger ne remplissent pas cette condition. La solution est alors de passer par Service Public mais là aussi on observe de très nombreux blocages.

Risques

Les difficultés à utiliser ces outils mais également la complexité des informations contradictoires font courir plusieurs risques à certaines personnes qui, sans en être conscientes, divulguent des renseignements à des sites ou personnes malveillante, ce qui peut les mettre en situation d'insécurité tant physique que matérielle (exemple d'usurpation d'identité).

La cybermalveillance et la cybercriminalité ont aujourd'hui un effet dévastateur en particulier pour les petites entreprises.

Exemples :

Les sites des postes

Sensiblement améliorés ces dernières années, , on y trouve peu d'informations à destination des personnes vulnérables. Il serait par exemple indispensable que certaines brochures ou « flyers » simples puissent être accessibles recensant par exemple les numéros et adresses d'urgence, d'autres sur les précautions et gestes de base en cas de catastrophes. De même, un lien sur le site cybermalveillance.gouv.fr pourrait être utile.

Info retraite

Les problèmes auxquels sont confrontés nos compatriotes à l'étranger suite à la numérisation des démarches sont importants car ces personnes à la retraite n'ont pas tous la pratique ni d'ailleurs l'équipement nécessaire. Et les exemples récents de l'arrêt des versements de retraites ont mis nombre de compatriotes dans des situations graves.

Le vote électronique

Normes de sécurité : elles sont primordiales et répondent aux exigences fixées, elles sont auditées pas les experts en sécurité.

Un problème reste l'identification de l'électeur. Celle-ci se fait par deux canaux différents SMS et courriels. Il est absolument indispensable que la reconnaissance numérique, la signature numérique et la biométrie soient généralisées pour toute identification. Nous avons beaucoup de retard en la matière.

Sommes-nous réellement prêts à accepter ces étapes ? et accepter une identité numérique dès la naissance et que toutes les données y soient enregistrées ?

Les réseaux sociaux

Là aussi, on y laisse une partie de notre vie, de nombreuses données. Les dernières interrogations remontent à la dernière initiative de WhatsApp. Les autres applications de messagerie instantanée font-elles vraiment mieux ? rien de moins sûr : le centre européen des consommateurs s'est penché sur cette question :

Protection

1. La Direction interministérielle du numérique (DINUM)

Elle pilote, avec l'appui des ministères, [le programme TECH.GOUV](#) d'accélération de la transformation numérique du service public. Etalab : est un département qui coordonne les actions des administrations de l'Etat

2. Le RGPD : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

Ce Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen Ce règlement s'applique sur le territoire de l'Union européenne mais également à toute organisation, fournisseurs, entreprises fournissant des services à un ressortissant européen. Explications en vidéo pour les associations, les entreprises...

3. L'Europe reconnaît la valeur marchande des données personnelles

Dans une directive qui rentrera en application dans tous les pays de l'UE en janvier 2022, l'Europe reconnaît que les données personnelles sont une contrepartie indirecte au service fourni par un professionnel et met en place d'une garantie légale de conformité sur tout contenu ou service numérique, même gratuit.

Conclusion

Nous espérons que ce rapport pourra être repris et développé lors de la prochaine mandature, peut-être dans un travail transversal car cette thématique est importante pour les Français de l'étranger et qu'elle concerne tous les aspects de la vie.

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

34ème session - 8 mars- 12 mars 2021

COMMISSION SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

RÉSOLUTION N°3

COMMISSION SECURITÉ PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.3/03.21

Objet : Sites et accessibilité

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

Considérant que le tout numérique laisse beaucoup de personnes sur le bord du chemin,

Considérant que de nombreuses démarches ou contacts sont devenus impossibles, en particulier de l'étranger

Considérant que l'utilisation du numérique comporte des risques pour les personnes fragiles

Considérant les problèmes de plus en plus importants de cyber malveillance,

DEMANDE

- **Que les moyens d'accès par téléphone restent disponibles et soient facilités, en particulier de l'étranger**
- **Que les sites en particulier *Service Public* et ceux des postes soient améliorés et conçus en se plaçant du point de vue de l'utilisateur, que l'accès soit simplifié**
- **Que les sites des postes comprennent une rubrique sécurité comportant les numéros d'urgence, les consignes de précaution ainsi que des liens en particulier celui concernant la cybermalveillance**
-

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité		
Nombre de voix « pour »		49
Nombre de voix « contre »		1
Nombre d'abstentions		5

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
34ème session - 8 mars- 12 mars 2021

COMMISSION SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

RÉSOLUTION N°4

COMMISSION SÉCURITÉ PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.4/03.21

Objet : Sites des postes

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

Considérant l'actualisation des sites des postes,

Considérant les problèmes de plus en plus importants de cyber malveillance,

DEMANDE que des liens tels que cybermalveillance@ ou encore les brochures mettant en garde ou donnant des renseignements sur l'utilisation des réseaux puissent être mis en ligne

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité		
Nombre de voix « pour »		49
Nombre de voix « contre »		0
Nombre d'abstentions		6

Rapport 5 - Réserve citoyenne et JDC

Rapporteur : Régine Prato

La commission sécurité des personnes et des biens a proposé d'être au service des élus voulant s'engager dans la réserve citoyenne pour :

- éclairer les acteurs politiques, économiques, industriels et sociaux tant nationaux qu'internationaux sur les enjeux de puissance et de défense.
- pour participer à des actions majeures auprès des citoyens français afin de développer l'esprit de défense et les liens armée-nation ou encore, promouvoir le devoir de mémoire.
- dans le cadre de l'enseignement de défense, faire connaître auprès des plus jeunes, les valeurs portées par la communauté militaire et les partager avec eux (JDC).
- Contribuer à l'activité des armées par l'apport d'expertises rares et à haute valeur ajoutée (sécurité des systèmes d'information, cyberdéfense, juridique, droit international, langues rares...).
- Contribuer au recrutement et à la reconversion d'anciens militaires.

Les réservistes actuels élus ou non élus sont essentiellement résidents en Europe mais ils peuvent quand même faire la demande. Par contre, il manque des bénévoles en Amérique du Sud, Afrique de l'Est et du Nord, Europe de l'Est et d'Asie.

- Le document à remplir ci-dessous permettra, dans un premier temps, d'évaluer le nombre d'élus intéressés.

NOM /PRÉNOM	Date de Naissance	Pays de résidence	Êtes-vous déjà réserviste ? (Si oui, quelle armée, quelle mission ?)	Vous désirez vous engager ? (Si oui, quelle armée, quelle mission ?)
----------------	-------------------------	----------------------	---	--

À ce jour, une trentaine d'élus ont fait une demande de réserviste dans nos différentes armées.

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
34ème session - 8 mars- 12 mars 2021

COMMISSION SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

RÉSOLUTION N°5

COMMISSION SÉCURITÉ ET PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.5/03.21

Objet : RESERVE CITOYENNES ET JDC

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

Considérant : que les jeunes à l'étranger sont demandeurs d'informations sur les études en établissements scolaires et carrières militaires,

Considérant : que les jeunes de 16 à 18 ans à l'étranger sont honorés d'être invités aux cérémonies militaires

Considérant : que nos représentations militaires à l'étranger sont un lien important entre les expatriés, les résidents et la France,

Considérant : que les postes militaires à l'étranger sont toujours prêts à renseigner, à encadrer nos jeunes à l'étranger

Considérant : que nombre d'élus veulent s'engager dans la réserve citoyenne

DEMANDE : que la DFAE soutienne l'organisation des JDC en Europe et hors Europe lorsque la conjonction des bonnes volontés (postes consulaires, militaires et les élus des Français de l'étranger) se fait pour un engagement vers la jeunesse Française résidente à l'étranger.

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité		
Nombre de voix « pour »		49
Nombre de voix « contre »		6
Nombre d'abstentions		3